



Université de Toulouse le Mirail

COMMUNIQUÉ

Le 8 janvier 2008 les représentants des syndicats (représentés dans les instances) rencontraient, à sa demande, le Président de l'université. Objet de cette réunion : Préparation des assises de l'université.

Dès l'ouverture de cette réunion le Président faisait état de différents documents qui précisent la mise en place de la LRU.

Il annonçait la mise en place d'une commission chargée de préparer les nouveaux statuts de l'université (en application de la loi du 10 août 2007), puis deux documents nous ont été remis.

L'un sur la composition de la commission, l'autre sur le calendrier des réunions de cette commission, des réunions du CA, les auditions des représentants des personnels et des composantes, le tout clôturé par le vote des nouveaux statuts, le mardi 3 avril 2007, par le CA de l'université.

Le Président de l'université ayant demandé aux représentants syndicaux de s'exprimer, les représentants FERC-Sup CGT ont :

- Demandé que nous soient remis tous les documents auxquels le Président a fait référence dans sa déclaration.
- Rappelé que cette commission ne peut être que l'émanation de la communauté universitaire et que les 3 composantes (Étudiants, Enseignants-chercheurs, BIATOS) doivent être équitablement représentées.
- Émis une opposition ferme sur la composition de la commission chargée, par le Président, de préparer les nouveaux statuts. Cette composition est établie au profit quasi-exclusif des dirigeants et gestionnaires des « territoires » (composantes de l'université).
L'autre danger de cette composition de la commission, c'est qu'elle s'inscrit parfaitement dans les objectifs du gouvernement qui vise au démantèlement de l'université en « territoires » ; des territoires qui s'affronteront, pour subsister, sur les « parts de marché » internes et externes.

Notre participation à la réunion du 11 janvier 2008, si nos demandes sont prises en compte, reste fidèle à nos principes : Dans toutes les instances statutaires ou réunions de tous ordres, nous représentons les personnels et siégeons dans le seul but de défendre leurs intérêts.

Nos demandes à l'Autorité universitaire :

1) Jusqu'à l'élection des prochains conseils, les seules personnes habilitées à siéger dans cette commission sont les élu(e)s par la communauté universitaire. Peuvent y être invités, en fonctions des thèmes abordés, tous les acteurs de la vie universitaire, représentants des composantes et/ou experts.

Cette commission auditionnera tous les membres ou représentants de la communauté universitaire.

Nous demandons que cette commission soit composée avec des élu(e)s des 3 Conseils (personnels et étudiants).

2) Le Président s'était engagé à nous communiquer les documents auxquels il a fait référence dans sa déclaration. À ce jour aucun document ne nous est parvenu. Or il n'est pas possible d'exprimer un avis ou d'émettre une proposition sans une communication préalable des documents de travail.

Si les documents de travail nous sont remis vendredi 11 janvier, en début de séance, nous demandons que l'examen des points de l'ordre du jour soit reporté à la prochaine réunion.